



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Politique de fertilité

Question écrite n° 4816

Texte de la question

M. Aurélien Lopez-Liguori attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur le retard dans la mise en œuvre des mesures annoncées par le Président de la République pour relancer la natalité en France, dans le cadre de ce qu'il avait qualifié de « réarmement démographique ». Le 16 janvier 2024, il y a un an, le chef de l'État avait souligné l'importance de la natalité pour l'avenir de la Nation et avait annoncé un ensemble de mesures pour répondre à la baisse continue du taux de fécondité, établi à 1,62 enfant par femme selon l'INSEE en 2024, bien en deçà du seuil de renouvellement des générations. Parmi ces mesures figuraient la généralisation des consultations d'infertilité dès 20 ans, la création d'un congé de naissance et la création de 100 000 places en crèche d'ici 2027. Ces dispositifs devaient accompagner les familles et répondre aux aspirations des Français, alors même que le désir d'enfant est évalué à 2,3 enfants par femme. Cependant, un an après ces annonces, aucune de ces mesures ne semble avoir été mise en œuvre. Pendant ce temps, l'INSEE a annoncé une nouvelle baisse des naissances en 2024, avec un total de 663 000, soit une diminution de 80 000 par rapport à 2019. Cette situation inquiète d'autant plus qu'elle pourrait mettre en péril le financement du modèle social français, déjà fragilisé par le vieillissement de la population. M. le député souhaiterait savoir quelles raisons expliquent l'absence de mise en œuvre de ces mesures prioritaires, malgré l'urgence des enjeux démographiques et sociaux pour l'avenir du pays. Il souhaiterait également que soit communiqué un calendrier de mise en œuvre de ce « plan fertilité ».

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Lopez-Liguori](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4816

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2025](#), page 1533